

Demande de logement

Déposer une demande de logement social

En ligne

Le portail <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> permet à toute personne d'effectuer une première demande de logement et de procéder au renouvellement et aux modifications d'une demande en cours.

Pour une première demande cliquez sur le bouton "[créer une demande](#)" et remplissez le formulaire étape par étape.

Si vous ne pouvez pas joindre une copie de votre pièce d'identité, vous devrez transmettre une copie (carte d'identité recto/verso, passeport ou titre de séjour) au service logement de la ville de Coupvray en précisant l'adresse mail utilisée lors de l'enregistrement de votre demande de logement social, afin que votre demande puisse être identifiée.

En mairie

Si vous ne pouvez pas faire cette démarche en ligne, vous pouvez vous présenter à la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Attention le jeudi après-midi la mairie est fermée.

Vous devrez fournir l'ensemble des documents suivants :

CERFA de demande de logement dûment complété

Le demandeur, le conjoint ou le co-titulaire du bail, les personnes à charge qui vivront dans le logement.

Photocopies des pièces d'identités de toutes les personnes devant occuper le logement

Photocopie livret de famille (copie de l'ordonnance de non-conciliation ou du jugement en cas de divorce ou de séparation confirmant la garde des enfants)

Photocopies des deux derniers avis d'imposition sur les revenus

Dans le cadre d'un hébergement :

Une attestation d'hébergement

Photocopies de la pièce d'identité de l'hébergeant

Photocopies d'un justificatif de domicile de l'hébergeant